

- 170,7 milliards €

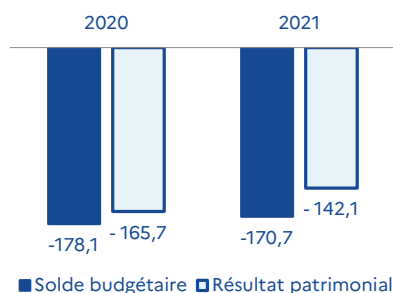
Le solde budgétaire de l'État

- 142,1 milliards €

Le résultat patrimonial de l'État



Solde budgétaire et résultat patrimonial (Md€)



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est tenue en droits constatés, c'est-à-dire en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

/// Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Un solde budgétaire en amélioration, qui traduit l'efficacité des mesures mises en œuvre pour protéger les Français de la crise et stimuler la relance

Au terme d'une seconde année encore fortement marquée par les impacts de la crise sanitaire, le **solde budgétaire de l'exercice 2021 s'établit à -170,7 Md€, soit une amélioration de 7,3 Md€ par rapport à 2020.**

Compte tenu de la persistance de l'épidémie au premier semestre, l'exercice 2021 est caractérisé par une poursuite des dépenses de soutien aux Français face à la crise, qui se sont élevées à **34,4 Md€ au titre de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**. Ces mesures, ainsi que l'effort financier au titre de la **mission « Plan de relance » (18,8 Md€)**, ont permis une croissance très vigoureuse (+ 7 %) en 2021, qui a entraîné une hausse des recettes fiscales nettes (+ 39,8 Md€), en partie affectées à la réduction des déficits.

Une amélioration du résultat patrimonial essentiellement liée à une baisse significative des charges nettes

Le résultat patrimonial est la différence entre les produits nets et les charges nettes au compte de résultat.

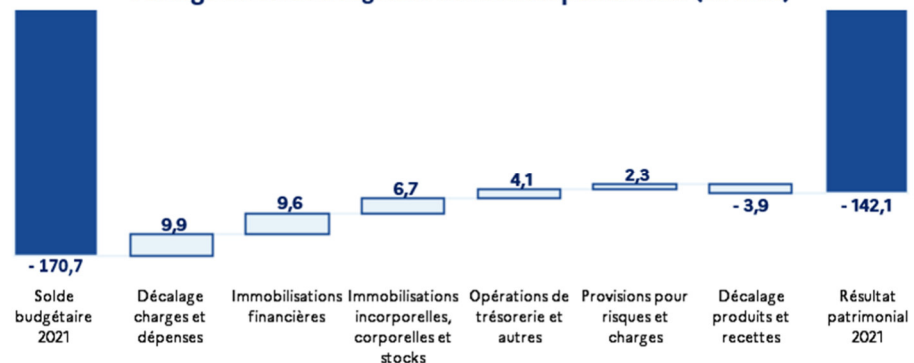
Le **résultat patrimonial de l'État s'établit à -142,1 Md€, en amélioration de 23,6 Md€ par rapport à l'exercice 2020.** Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse significative des charges nettes (-23,9 Md€) qui résulte à la fois d'une baisse des charges nettes d'intervention (-21,6 Md€) en lien notamment avec les réformes de la fiscalité locale et d'une baisse des charges financières nettes (-15,8 Md€) essentiellement du fait de la comptabilisation en 2020 de la reprise de la dette de SNCF Réseau (25,0 Md€), opération sans équivalent en 2021.

Un passage du solde budgétaire au résultat patrimonial marqué par les mesures de soutien à l'activité économique et de relance de la croissance

Pour l'exercice 2021, le passage du solde budgétaire au résultat patrimonial fait ressortir un écart positif de 28,6 Md€ qui s'explique principalement par :

- un **effort d'investissement soutenu, qui se traduit sur les immobilisations financières** (renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement pour 1,4 Md€, d'Air France-KLM pour 3,0 Md€, augmentation de la participation dans la société Orano pour 1,8 Md€, prêts et avances aux autorités de la mobilité pour 1,9 Md€, dotations du plan de relance pour 1,3 Md€) ;
- des **provisions soldées illustrant une baisse de l'exposition aux risques** notamment au titre des appels en garantie (-2,2 Md€) et des litiges (-0,3 Md€) ;
- des **décalages entre charges et dépenses** (dont 7,1 Md€ de charges à payer au titre du CICE) ;
- des décalages **entre produits et recettes traduisant principalement les effets de la reprise économique** (recettes futures anticipées : comptabilisation de l'IS et des recettes de l'Union européenne au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience – FRR).

Passage du solde budgétaire au résultat patrimonial (en Md€)

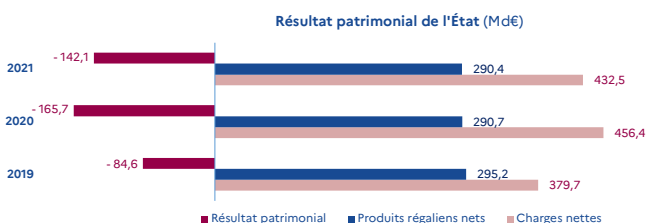


/// Le résultat patrimonial

Un résultat patrimonial marqué par l'intervention massive de l'État afin de soutenir l'activité économique

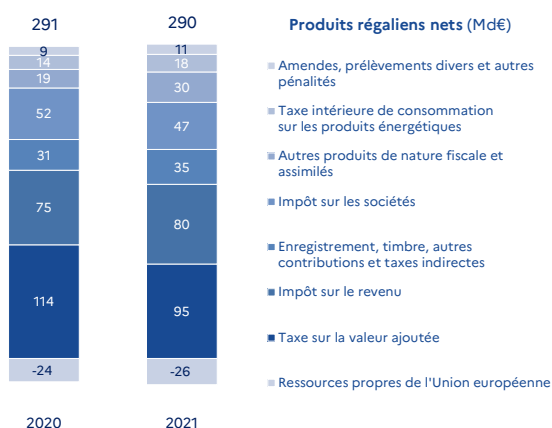
Le résultat patrimonial de l'exercice 2021 s'améliore de 23,6 Md€ par rapport à celui de 2020. Il s'établit ainsi à -142,1 Md€. Cette évolution s'explique par **une diminution des charges nettes d'intervention** (-21,6 Md€), qui résulte à la fois de la baisse des charges brutes (-4,4 Md€) et de la hausse des produits bruts d'intervention (+17,2 Md€).

Les **charges financières nettes** diminuent également de 15,8 Md€ en lien avec la reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État comptabilisée en 2020.



Des produits régionaux nets qui demeurent relativement stables malgré des variations structurelles significatives

Les produits régionaux nets sont principalement composés des produits fiscaux nets, des amendes et des ressources propres du budget de l'Union européenne.



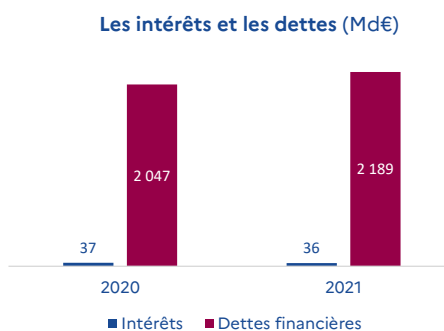
Les produits régionaux nets s'élèvent à 290,4 Md€ en 2021. Ils sont en baisse de 0,3 Md€ par rapport à 2020. Cette évolution, qui traduit une relative stabilité, recouvre des variations significatives dans leur structure. Le produit net de TVA baisse de 19,3 Md€ en raison principalement de la fraction de TVA attribuée aux collectivités territoriales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation. La contribution française au budget de l'Union européenne est en hausse de 2,7 Md€ en raison de l'augmentation substantielle des moyens programmés pour le cadre financier pluriannuel pour 2021-2027 et du rehaussement de la contribution française à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Cette diminution est atténuée par la progression du produit d'IR (+4,9 Md€) liée à la reprise économique, du produit net de TICPE (+3,5 Md€) sous l'effet de la reprise des déplacements en 2021, des droits d'enregistrement et de timbre (+4,6 Md€) due à la progression des droits de mutation à titre gratuit et du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (+5,5 Md€) en raison de son affectation temporaire aux comptes de l'État.

Une baisse marquée des charges financières nettes en lien avec la reprise de la dette SNCF Réseau en 2020

Les charges financières nettes correspondent à la différence entre les produits financiers (essentiellement le produit des actifs financiers immobilisés) et les charges financières brutes (principalement les charges d'intérêts de la dette financière de l'État).

En 2021, les charges financières nettes s'établissent à 25,9 Md€. Elles subissent une forte diminution de 15,8 Md€ par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'explique principalement par la comptabilisation exceptionnelle en 2020 d'une charge financière de 25,0 Md€ au titre de la reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État, sans équivalent en 2021. Les charges d'intérêts s'élèvent à 36,3 Md€, en diminution de 0,9 Md€ par rapport à l'exercice 2020.



Le plan de relance de l'Union européenne, baptisé « Next Generation UE », est un instrument temporaire de relance qui doit aider les États membres à faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19.

Plan de relance européen

Un fonds de 750 Md€

- 672,5 Md€ destinés à la **facilité pour la reprise et la résilience**
- 47,5 Md€ destinés au **REACT-EU** pour le soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe
- 30 Md€ au soutien de **projets divers** comme le développement rural

Facilité pour la reprise et la résilience

Instrument principal du plan de relance européen, il vise à soutenir les pays de l'UE à la suite de la crise de la Covid-19 et à stimuler leur croissance future.

312,5 Md€

de subventions non remboursables

360 Md€

de prêts

39,4 Md€

2021-2026

Préfinancement de 13%

5,1 Md€

notamment pour financer le plan de relance

Produit à recevoir de **7,4 Md€**

soit la part de la première tranche du soutien non remboursable restant à recevoir de l'UE

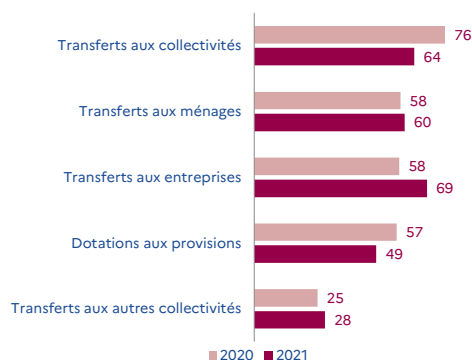
Une diminution des charges d'intervention qui traduit une sortie de crise progressive et le rebond de l'économie

Les charges d'intervention nettes sont les versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État.

Les charges d'intervention nettes de l'État s'élèvent à 201,6 Md€ et affichent un important recul par rapport à l'exercice 2020 (- 21,6 Md€).

Cette tendance s'explique notamment par la baisse de 12,3 Md€ des transferts aux collectivités territoriales, principalement en raison de la poursuite des réformes de la fiscalité locale (taxe d'habitation et impôts de production), en partie modérée par la hausse des transferts aux ménages et aux entreprises notamment au titre de l'urgence et de la relance (+ 7,1 Md€), ainsi que des mesures en faveur du pouvoir d'achat (indemnité inflation, chèque énergie, etc.).

Les principales charges d'intervention (Md€)

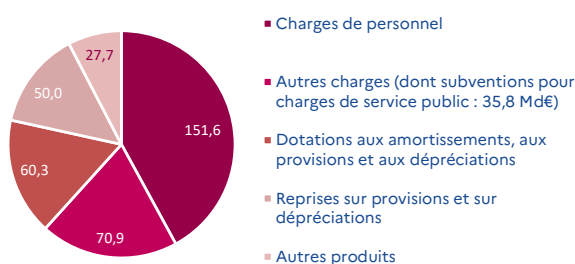


Une hausse des charges de fonctionnement liée à l'augmentation des subventions pour charges de service public, notamment au titre du plan de relance

Les charges de fonctionnement nettes comportent notamment les charges de salaires, de pensions, les principaux achats et les variations de stocks.

Les charges de fonctionnement nettes de l'État s'élèvent à 205,0 Md€ en 2021, en hausse de 13,5 Md€ par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

Charges de fonctionnement nettes (Md€)



- une forte progression des subventions pour charges de service public. Leur hausse de 4,1 Md€ s'explique, d'une part, par le versement en 2021 d'une subvention à l'établissement public France compétences (2 Md€), et d'autre part, par des subventions allouées aux programmes « Cohésion » (1,4 Md€) et « Compétitivité » (0,4 Md€) du plan de relance ;
- une hausse des achats, variations de stocks et prestations externes (+ 3,1 Md€) en partie en raison des mesures de prévention de la pandémie ;
- une progression des charges de personnel (+ 2,0 Md€), qui représentent 74 % des charges de fonctionnement nettes de l'État en raison notamment de l'augmentation des rémunérations versées dans les secteurs prioritaires (enseignement, armées, police et gendarmerie nationales).

/// Le bilan de l'État

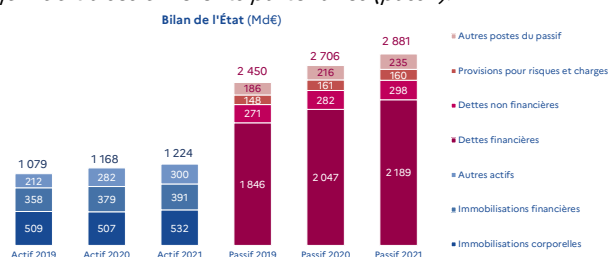
Une dégradation de la situation nette de l'État moins rapide qu'en 2020

L'actif de l'État est en hausse de 55,7 Md€ par rapport à l'exercice 2020. Cette progression est notamment caractérisée par l'évolution des immobilisations corporelles (+ 25,1 Md€) et des immobilisations financières (+ 12,2 Md€).

Le passif de l'État augmente de 175,5 Md€ principalement en raison de la progression des dettes financières (+ 142,3 Md€).

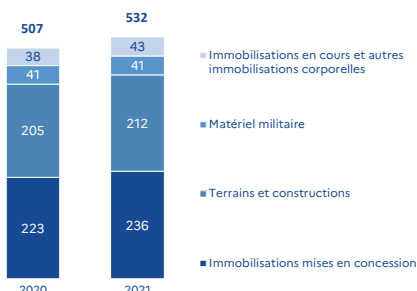
De ces évolutions de l'actif et du passif résulte une dégradation de la situation nette de l'État de 119,8 Md€, qui s'établit à - 1657,6 Md€ en 2021.

Le bilan présente le patrimoine de l'État au 31 décembre de l'année (exercice sur l'année civile). Il montre ce que l'État possède (actif) et ce qu'il doit à ses différents partenaires (passif).



Une augmentation des immobilisations corporelles résultant principalement de la réévaluation positive des actifs routiers liée à la forte hausse de l'indice des coûts à la construction

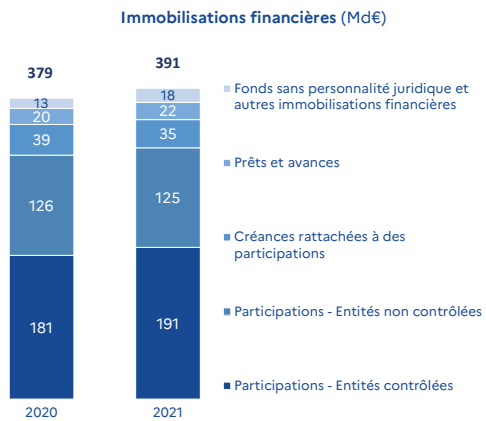
Immobilisations corporelles (Md€)



Les immobilisations corporelles comprennent notamment le parc immobilier, les infrastructures routières et les matériels militaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles a augmenté de 25,1 Md€ en 2021. Cette évolution est principalement due à la hausse de la valeur brute des actifs concédés (+ 13,4 Md€), en particulier au titre des actifs concédés autoroutiers (8,9 Md€) sur la base de la très forte hausse de l'indice des coûts à la construction, et par la progression de 5,1 Md€ des immobilisations corporelles en cours (essentiellement le matériel militaire et les constructions).

Une progression des immobilisations financières liée à la hausse de la valeur nette des participations de l'État



Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'État dans les établissements publics, dans le capital de sociétés ou d'organismes internationaux, et de prêts et avances octroyés à des États étrangers.

La valeur nette des immobilisations financières de l'État progresse de 12,2 Md€. Cette évolution concerne principalement les participations de l'État et s'explique notamment par :

- l'augmentation des valeurs d'équivalence d'entités contrôlées stratégiques telles qu'EDF (3,4 Md€), SNCF SA (2 Md€) et l'EPIC BPI France (1,4 Md€), en raison de leurs résultats bénéficiaires ;
- l'acquisition par l'État de 29,99 % du capital de la société Orano pour 1,8 Md€ ;
- la dotation en capital au bénéfice de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 1,4 Md€ dans le but de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- des crédits versés aux établissements publics nationaux contrôlés dans le cadre du plan de relance (1,3 Md€), principalement pour la rénovation thermique des bâtiments publics (0,9 Md€).

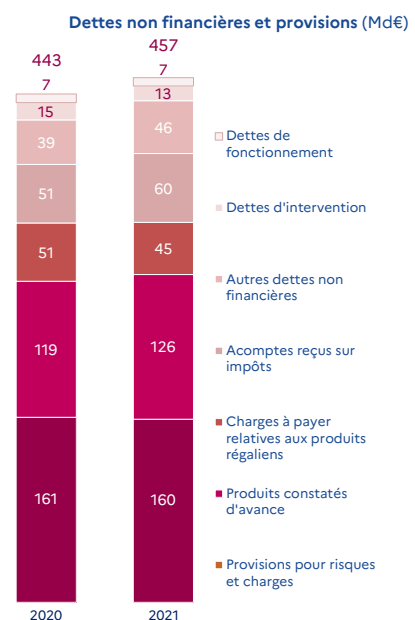
Une baisse des provisions et une augmentation en partie transitoire des dettes non financières liée au contexte de la relance

Les dettes non financières augmentent de 15,8 Md€, du fait notamment :

- d'une forte progression des **acomptes reçus au titre de l'impôt sur les sociétés (+ 8,8 Md€)** principalement sous l'effet de la reprise de l'activité économique, qui ont vocation à être consolidés en produits en 2022 ;
- du **préfinancement reçu de l'Union européenne (+ 4,0 Md€), au titre de la FRR** (cf. encadré), qui a vocation à être apuré au cours des prochains exercices ;
- de l'augmentation des **produits constatés d'avance (+ 7,4 Md€)**, dont l'évolution reste caractérisée par la hausse des primes sur OAT restant à étaler.

A contrario, on constate une **forte diminution des charges à payer au titre du CICE (-7,1 Md€)** à la suite de sa transformation en exonérations de cotisations sociales

En outre, la baisse des **provisions pour risques et charges (- 1,5 Md€)** constitue une inflexion qui s'explique notamment par une baisse des provisions pour engagements (- 2,2 Md€) due à une baisse de l'encours comme de la sinistralité au titre des prêts garantis par l'État (PGE) dans le contexte de reprise et la **sortie progressive des mesures d'urgence.**

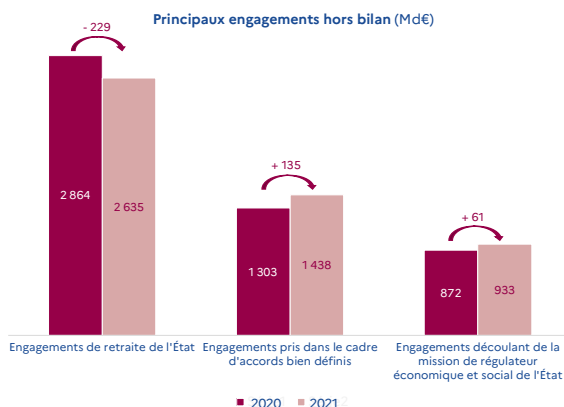


/// Les engagements hors bilan

Après une forte hausse des engagements hors bilan en 2020, notamment au titre des dispositifs de réponse à la crise, une croissance modérée est constatée en 2021 ainsi qu'une baisse sensible des engagements de retraite

Le compte général de l'État recense les engagements hors bilan de l'État, qui sont des passifs éventuels, et donc des dépenses futures potentielles pour l'État.

Au 31 décembre 2021, les principaux engagements hors bilan connaissant des variations significatives sont :



- les **engagements de retraite de l'État**, représentant le besoin de financement pluriannuel des régimes des fonctionnaires civils et militaires essentiellement, qui s'élèvent à 2 635,3 Md€, en **baisse de 228,8 Md€ à fin 2021**. Cette diminution est essentiellement imputable à la prise en compte d'hypothèses de mortalité plus élevées ;
- les **engagements pris dans le cadre d'accords bien définis** (+ 135,4 Md€) notamment au titre des engagements financiers de l'État qui augmentent de **106,6 Md€** en 2021. L'encours de l'épargne garantie par l'État (livret A, livret bleu, LDDS, etc.) est en hausse (+ 20,3 Md€ soit 508,2 Md€ en 2021) ;
- les **engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État augmentent de 61,2 Md€** à fin 2021, principalement du fait de la hausse de l'engagement au titre de l'AAH (+ 27,2 Md€) liée notamment à la montée en puissance du dispositif, et du service public de l'énergie (+ 21,4 Md€ dont 21,0 Md€ au titre du soutien aux producteurs d'énergies renouvelables en métropole continentale et dans les zones non interconnectées).

Retrouvez les comptes de l'État sur <https://www.budget.gouv.fr/documentation/comptes-de-letat>